



DÉCISION DEC-III.3/123-VI /2026

PORTANT RÉVISION DES BASES DU CONCOURS MARIO SOLINAS À LA QUALITÉ DES HUILES D'OLIVE VIERGES EXTRA DE L'HÉMISPHERE SUD

LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,

Vu l'Accord international sur l'huile d'olive et les olives de table de 2015, et en particulier son article 1 « Objectifs de l'Accord » relatif à la normalisation et à la recherche en matière d'harmonisation des législations nationales et internationales ;

Vu la décision du Conseil des Membres portant création à partir de la campagne 2000/01 du Concours international Mario Solinas à la qualité, qui récompense, à l'issue de leur sélection par un jury international dans différentes catégories, les meilleures huiles d'olive vierges extra ;

Vu la décision du Conseil des Membres portant création, à partir de la campagne 2023/2024, d'une édition du Concours Mario Solinas pour les huiles de l'hémisphère sud ;

Vu la décision DEC-III.5/121-VI/2025 du 8 juillet 2025 portant adoption par le Conseil des Membres des bases de la 3^e édition du Concours Mario Solinas à la qualité des huiles d'olive vierges extra de l'hémisphère sud ;

Considérant l'importance accordée par les professionnels de l'huile d'olive à la reconnaissance internationale de leurs efforts pour commercialiser des huiles d'olive vierges extra aux qualités organoleptiques exceptionnelles, objectif même du Concours Mario Solinas à la qualité ;

Considérant l'importance de renforcer la diffusion du Concours Mario Solinas à la qualité et d'améliorer la qualité des huiles d'olive vierges extra produites dans les pays de l'hémisphère sud ;

Considérant l'écart entre les périodes de récolte des olives dans les deux hémisphères ;



Considérant la proposition unanime formulée par les experts du COI en évaluation organoleptique lors de leur réunion des 20 et 21 mai 2025 visant à réviser les bases du Concours Mario Solinas à la qualité des huiles d'olive vierges extra de l'hémisphère sud ;

Considérant la nécessité d'assurer la cohérence des règles applicables aux éditions hémisphère nord et hémisphère sud du Concours Mario Solinas à la qualité, notamment par l'introduction, pour l'édition hémisphère sud, d'une catégorie dédiée aux petits producteurs assortie d'un volume minimum de lot adapté aux réalités productives des pays concernés,

Décide

De réviser les bases de l'édition 2026 du Concours Mario Solinas à la qualité des huiles d'olive vierges extra de l'hémisphère sud (COI/T.30-1/Doc. n° 3), conformément au document annexé à la présente décision.

Madrid (Espagne), 30/03/2026

Tawfik EL ACHCHABI
Président du Conseil oléicole international